



INFORMATION CLIENTELE

Retrait des lettres et colis recommandés

Particulier : présenter une pièce d'identité et l'avis de passage.

Procuration ponctuelle : le mandataire devra présenter sa propre pièce d'identité, la procuration et la pièce d'identité du destinataire de l'objet.

Professionnel : présenter un KBIS ou enregistrement au registre du commerce, une pièce d'identité et l'avis de passage.

Tout dépôt d'objet volumineux effectué jeudi après 15h15 et/ou vendredi matin sera expédié lundi à 15h15. Votre envoi sera daté du jour du dépôt.

LES CHRONOPOST ne sont plus acceptés à partir de 15h15 le jeudi et ceci jusqu'au vendredi 11h45 inclus. Il faudra vous adresser au bureau de Hayange.

Les produits postaux vendus en agence ne sont **NI REPRIS, NI ECHANGE.**

Paiement par carte bancaire :

- **avec contact accepté à partir de 0.10 €,**
- **sans contact accepté jusqu'à 50€.**

Paiement par chèque accepté sur présentation d'une pièce d'identité.